



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°707) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION « LE BANQUET CELESTE » A TITRE PAYANT**      **DÉCISION N° DM-21-221**  
**EN DATE DU 15 JUIN 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, d'organiser des répétitions, le dimanche 16 mai 2021 de 14 h à 21 h dans la salle Berlioz ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'Association « Le Banquet Céleste » représentée par son président, Monsieur René JOUQUAND, domiciliée 5 rue des Mondrins, 35610 Roz sur Couesnon, une convention de location de salle, pour un montant de 273 € TTC (deux cent soixante-treize euros) pour les frais de location et un montant de 220,30 € TTC (deux cent vingt euros et trente centimes) pour les frais de gardiennage, afin d'organiser des répétitions, le dimanche 16 mai 2021 de 14 h à 21 h dans la salle Berlioz ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210615-lmc1H8432H1-AR Date de réception en Préfecture : 15/06/2021 Date de Publication : 15/06/2021
---